



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2020

S O M M A I R E

I) Le cadre réglementaire du Rapport d'Orientation Budgétaire depuis la Loi NOTRE

1. Introduction
2. Les obligations légales du RO

II) Le contexte du SAEPA du Bray Sud

1. Le périmètre 2020
2. Les objectifs financiers
3. Les contrats de délégation de service public (DSP)

III) Les orientations financières du SAEPA du Bray Sud en 2020

1. Les dépenses de fonctionnement

- 1-1 Eau potable
- 1-2 Assainissement collectif
- 1-3 Assainissement non collectif

2. Les recettes de fonctionnement

- 2-1 Eau potable
- 2-2 Assainissement collectif
- 2-3 Assainissement non collectif

3. L'évolution et la maîtrise de la dette

4. L'investissement

- 4-1 Eau potable
- 4-2 Assainissement collectif
- 4-3 Assainissement non collectif

IV) Les données relatives aux effectifs du SAEPA du Bray Sud

1. Structure des effectifs
2. Détail des dépenses du personnel
3. Durée effective du travail
4. Hypothèses prises en compte sur l'évolution de la masse salariale pour 2020

I. Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire depuis la Loi NOTRE

1. Introduction

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation pour les syndicats mixtes fermés (par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT à l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Il constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire et doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

2. Les obligations du ROB

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique (qui ne donne pas lieu à un vote), elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

Les nouvelles règles

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 vient modifier les règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans la continuité de la contribution à l'effort de réduction de déficit public et de la maîtrise de la dépense publique. Ainsi, le II de l'article 13 de la loi dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1 – L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2 – L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

II. Le contexte du SAEPA du Bray Sud

1. Le périmètre 2020

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objet de clarifier les compétences des différents échelons territoriaux et de favoriser les mutualisations.

Au 1^{er} janvier 2018, le SAEPA du Bray Sud regroupe des communes appartenant à cinq établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- Communauté de communes du Pays de Bray (Saint Pierre–ès-Champs),
- Communauté de communes du Vexin normand (Martagny),
- Communauté de communes des 4 rivières,
- Communauté de communes Lyons-Andelle (Vascoeuil),
- Communauté de communes Inter-Caux et Vexin (Elbeuf sur Andelle)

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 5 février 2018, les statuts sont modifiés. Il y a création d'un syndicat mixte fermé.

A ce jour, le SAEPA du Bray Sud regroupe 25 communes sur trois départements (Seine-Maritime, Eure et Oise).

En 2019, le SAEPA du Bray Sud a accueilli le centre bourg et hameau du Four à Chaux de la commune d'Elbeuf-sur-Andelle pour ce qui concerne la compétence « assainissement non collectif ». L'intégration a été prononcée par arrêté préfectoral.

En 2020, le périmètre ne devrait pas être modifié.

L'établissement des budgets du SAEPA du Bray Sud pour l'exercice 2020 est prévu comme suit :

1. Budget eau potable – M49 – Assujetti à la TVA
2. Budget assainissement collectif – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget assainissement non collectif – M49 – Assujetti à la TVA

2. Les objectifs financiers du SAEPA du Bray Sud

Le SAEPA du Bray Sud vise à :

- Maintenir la stratégie d'harmonisation des prix de l'eau sur l'ensemble du périmètre Syndical sur une durée de 6 ans pour convergence tarifaire en 2022 ;
- Diminuer le niveau de sa dette sur la période 2018-2038 ;
- Améliorer sa capacité d'autofinancement ;
- Faire évoluer le niveau des redevances et taxes ;
- Accroître ses recettes d'investissement ;

3. Les contrats de délégation de service public (DSP)

Le contrat de DSP Eau Potable et le contrat de DSP assainissement collectif

Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés via une délégation de service public confié à la société SADE Exploitations de Normandie (VEOLIA Eau) pour une durée de 12 années à partir du 1^{er} janvier 2017. L'échéance des contrats est donc fixée au 31 décembre 2028.

Les conditions financières de rémunération, en valeur de base, du délégataire sont les suivantes :

	2018
Eau Potable	
Part Délégataire	
Part fixe	20,44 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m ³ /an	0,6185 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m ³ /an	0,5154 €
Assainissement Collectif	
Part Délégataire	
Part fixe	20,38 €
Part proportionnelle	1,0011 €

Les missions confiées au Délégataire du Bray-Sud sont les suivantes :

- Exploitation, maintenance et renouvellement des ouvrages et des équipements ;
- Prise en charge des frais et consommables nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages (énergie, télécommunications etc.) ;
- Facturation du service, rémunération auprès des usagers pour le service rendu et reversement à la collectivité de la part perçue pour le compte du SAEPA du Bray Sud ;
- Communication des données d'exploitation et transparence du service rendu ;
- Suivi technique du service, veille réglementaire et devoir d'information et de conseil de la collectivité quant à l'exploitation du service.

III. Les orientations financières du SAEPA du Bray Sud en 2020

1. Les dépenses de fonctionnement

1-1 Eau potable

DEPENSES		Rappel BP 2019 dont décisions modificatives	Budget Primitif 2020	Evolution Montant BP 2019/ BP 2020 en %
Chapitre	Intitulé		Proposition	Proposition
011	Charges à caractères général	748 900	509 245	-32
012	Charges de personnel	208 100	251 560	21
014	Atténuations de produits	30 000	30 000	0
022	Dépenses imprévus	10 000	10 000	0
023	Virement à la section d'investissement	716 157	0	-100
65	Autres charges gestion courante	76 350	42 010	-45
66	Charges financières	35 628	28 235	-20
67	Charges exceptionnelles	12 400	2 600	-79
042	Amortissement des biens	225 309	225 309	0
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 062 844	1 099 049	-47

1-2 Assainissement collectif

DEPENSES		Rappel BP 2019 dont décisions modificatives	Budget Primitif 2020	Evolution Montant BP 2019/ BP 2020 en %
Chapitre	Intitulé		Proposition	
011	Charges à caractères général	625 589	1 357 719	117
014	Atténuations de produits	15 000	15 000	0
023	Virement à la section d'investissement	2 437 564	676 701	-72
042	Opération d'ordre entre section	393 679	393 679	0
65	Autres charges gestion courante	13 852	4 000	-71
66	Charges financières	121 001	108 926	-10
67	Charges exceptionnelles	20 000	20 000	0
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 626 685	2 576 025	-29

1-3 Assainissement non collectif

DEPENSES		Rappel BP 2019 dont décisions modificatives	Budget Primitif 2020	Evolution Montant BP 2019/ BP 2020 en %
Chapitre	Intitulé		Proposition	Proposition
011	Charges à caractères général	71 644	384 777	437
022	Dépenses imprévus	5 000	5 000	0
023	Virement à la section d'investissement		400 000	100
042	Opération d'ordre entre section	87 827	87 827	0
67	Charges exceptionnelles	2 136	5000	134
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT		166 607	882 604	430

2. Les recettes de fonctionnement

2-1 Eau potable

RECETTES		Rappel BP 2019 dont décisions modificatives	Budget Primitif 2020	Evolution Montant BP 2019/ BP 2020 en %
Chapitre	Intitulé		Proposition	
002	Excédent antérieur reporté	1 371 320	1 800 432	31
70	Ventes de prestations de services	987 377	923 088	-7
75	Autres produits de gestion courante	35 200	52 860	50
77	Produits exceptionnels	172	10	-94
042	Amortissement des subventions	98 254	98 254	0
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		2 252 823	2 874 644	15

Tableau des prix de l'eau –“Parts Collectivité” - L’année 2022 est l’année de convergence des prix.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Eau Potable							
Part Collectivité secteur Bray-Sud							
Part fixe	13,32 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,6920 €	0,6989 €	0,7059 €	0,7130 €	0,7201 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,6220 €	0,6282 €	0,6345 €	0,6408 €	0,6473 €	0,6537 €	0,6603 €
Part Collectivité secteur SEAGF							
Part fixe	13,32 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,8671 €	0,8391 €	0,8112 €	0,7832 €	0,7553 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,9602 €	0,8989 €	0,8376 €	0,7763 €	0,7150 €	0,6537 €	0,6603 €
Part Collectivité secteur La Haye							
	Unique						
Part fixe	34,00 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	1,5000 €	0,8529 €	0,8216 €	0,7902 €	0,7588 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 -150 à 800 m3/an	1,4500 €	0,7982 €	0,7621 €	0,7261 €	0,6900 €	0,6537 €	0,6603 €
Part proportionnelle P3 - + de 800 m3/an	0,8500 €	0,7982 €	0,7621 €	0,7261 €	0,6900 €	0,6537 €	0,6603 €
Assainissement Collectif							
Part Collectivité secteur Bray-Sud							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1155 €	1,0041 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur Gournay-Ferrières							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	0,8494 €	0,8579 €	0,8665 €	0,8751 €	0,8839 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,1590 €	1,1706 €	1,1823 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur La Feuillie							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1155 €	1,0041 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur SIVU Neuf-Marché							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,7321 €	1,5642 €	1,3964 €	1,2285 €	1,0606 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,7321 €	1,5642 €	1,3964 €	1,2285 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
Part Collectivité secteur La Haye							
	Unique						
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	3,2500 €	1,8410 €	1,6040 €	1,3669 €	1,1298 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	3,2500 €	1,8410 €	1,6040 €	1,3669 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €

2-2 Assainissement collectif

RECETTES		Rappel BP 2019 dont décisions modificatives	Budget Primitif 2020	Evolution Montant BP 2019/ BP 2020 en %
Chapitre	Intitulé		Proposition	
002	Excédent antérieur	2 916 323	1 867 047	-36
042	Opération d'ordre entre section	133 978	133 978	0
70	Vente de produits	515 328	500 000	-3
74	Subventions d'exploitation	60 000	60 000	0
77	Produits exceptionnels	1 056	0	-100
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		3 626 685	2 561 025	-29

2-3 Assainissement non collectif

RECETTES		Rappel BP 2019 dont décisions modificatives	Budget Primitif 2020	Evolution Montant BP 2019/ BP 2020 en % 2019
Chapitre	Intitulé		Proposition	Proposition
002	Excédent antérieur reporté	511 069	635 579	25
70	Ventes de produits	155 523	170 000	9
042	Opération d'ordre entre section	76 025	76 025	0
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		742 617	882 604	19

3. L'évolution et la maîtrise de la dette

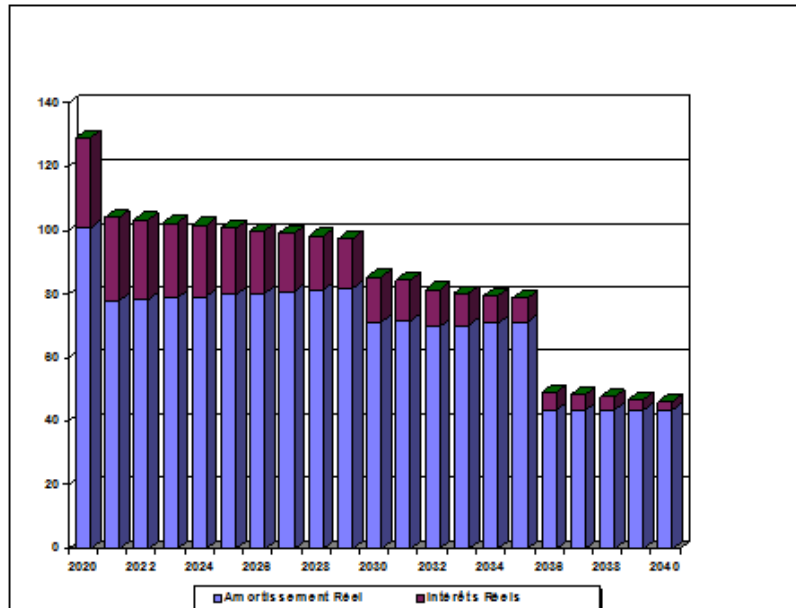
L'encours de la dette

La fusion de syndicats opérée, et la reprise de la dette des syndicats fusionnés, a eu notamment pour effet une augmentation significative de l'encours de dette du SAEPA du Bray Sud.

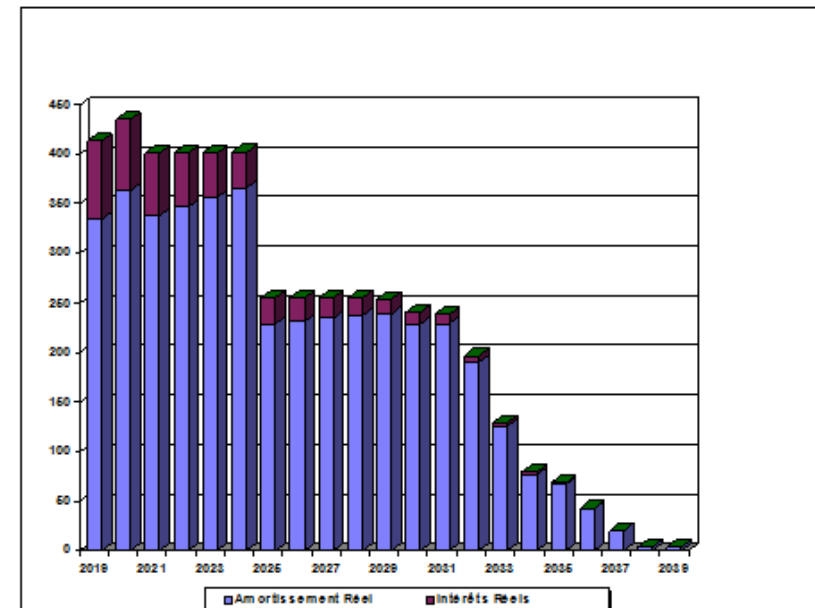
a) Eau potable :

b) Assainissement Collectif :

COURBE DE REMBOURSEMENT DE S ANNUITES



COURBE DE REMBOURSEMENT DE S ANNUITES



En milliers

4. L'investissement

Exercice Précédent = 2019 - Exercice Courant = 2020

4-1 Eau potable

Montants exprimés en Euros		Exercice Précédent			Exercice Courant			Notes/Observations
		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)	
INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
001	Solde d'exécution d'inv. reporté							
040	Opérations d'ordre entre section	98 254.00	98 254.00	98 253.87		98 254.00	98 254.00	
041	Opérations patrimoniales	96 811.00	96 811.00			96 811.00	96 811.00	
10	Dotations Fonds divers Réserves							
13	Subventions d'investissement							
16	Emprunts et dettes assimilées	111 271.00	111 271.00	111 270.08		100 847.00	100 847.00	
20	Immobilisations incorporelles	600 152.00	600 152.00	106 116.96	112 256.00	692 896.00	805 152.00	
21	Immobilisations corporelles	820 000.00	820 000.00			920 000.00	920 000.00	
23	Immobilisations en cours	3 670 000.00	3 670 000.00	613 526.96	320 000.00	4 330 000.00	4 650 000.00	
27	Autres immos financières							
4581	Opérations pour compte de tiers	79 848.00	79 848.00	2 703.73	17 744.00	62 104.00	79 848.00	
4582	Opérations pour compte de tiers							
Total	DEPENSES	5 476 336.00	5 476 336.00	931 871.60	450 000.00	6 300 912.00	6 750 912.00	

Montants exprimés en Euros		Exercice Précédent			Exercice Courant			Notes/Observations
		Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)	
INVESTISSEMENT								
RECETTES								
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 783 612.00	1 783 612.00			1 603 840.00	1 603 840.00	
021	Virement de la section de fonct.	716 157.00	716 157.00			1 801 595.00	1 801 595.00	
040	Opérations d'ordre entre section	225 309.00	225 309.00	225 308.16		225 309.00	225 309.00	
041	Opérations patrimoniales	103 161.00	103 161.00			96 811.00	96 811.00	
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 548.00	1 548.00	1 547.13		27 000.00	27 000.00	
13	Subventions d'investissement	2 420 540.00	2 420 540.00	219 065.00	419 116.00	2 495 136.00	2 914 252.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000.00	120 000.00					
20	Immobilisations incorporelles							
23	Immobilisations en cours	37 142.00	37 142.00	26 679.39				
27	Autres immos financières							
4582	Opérations pour compte de tiers	68 867.00	68 867.00		7 884.00	74 221.00	82 105.00	
Total	RECETTES	5 476 336.00	5 476 336.00	472 599.68	427 000.00	6 323 912.00	6 750 912.00	

4-2 Assainissement collectif

Montants exprimés en Euros							
	Exercice Précédent			Exercice Courant			Notes/Observations
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)	
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
001					965 640.00	965 640.00	
040	133 978.00	133 978.00	133 978.00		133 978.00	133 978.00	
041	133 157.00	133 157.00			166 101.00	166 101.00	
10							
13							
16	1 358 553.00	1 358 553.00	1 304 608.22		471 484.00	471 484.00	
20	525 000.00	525 000.00	135 244.45	25 000.00	380 000.00	405 000.00	
21							
23	4 490 000.00	4 490 000.00	2 558 387.19	760 000.00	1 480 000.00	2 240 000.00	
27							
4581	32 016.00	32 016.00	26 679.39				
4582							
Total DEPENSES	6 672 704.00	6 672 704.00	4 158 897.25	785 000.00	3 597 203.00	4 382 203.00	

Montants exprimés en Euros							
	Exercice Précédent			Exercice Courant			Notes/Observations
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)	
INVESTISSEMENT							
RECETTES							
001	468 717.00	468 717.00					
021	2 437 564.00	2 437 564.00			621 060.00	621 060.00	
040	393 679.00	393 679.00	393 678.23		393 679.00	393 679.00	
041	133 157.00	133 157.00			166 101.00	166 101.00	
10	5 109.00	5 109.00	5 109.22		1 134 639.00	1 134 639.00	
13	1 584 018.00	1 474 018.00	454 143.78	566 000.00	490 043.00	1 056 043.00	
16	1 618 444.00	1 728 444.00	1 464 681.47		927 737.00	927 737.00	
20			4 342.00	50 000.00		50 000.00	
23					32 944.00	32 944.00	
27							
4582	32 016.00	32 016.00	26 679.39				
Total RECETTES	6 672 704.00	6 672 704.00	2 348 634.09	616 000.00	3 766 203.00	4 382 203.00	

4-3 Assainissement non collectif

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant			
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)	Notes/Observations
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
001 Solde d'exécution d'inv. reporté							
040 Opérations d'ordre entre section	76 025.00	76 025.00	76 025.00		76 025.00	76 025.00	
041 Opérations patrimoniales							
13 Subventions d'investissement							
16 Emprunts et dettes assimilées							
20 Immobilisations incorporelles	10 000.00	10 000.00	8 657.00		52 970.00	52 970.00	
23 Immobilisations en cours	115 000.00	115 000.00	32 933.06				
27 Autres immos financières					400 000.00	400 000.00	
Total DEPENSES	201 025.00	201 025.00	117 615.06		528 995.00	528 995.00	

Montants exprimés en Euros	Exercice Précédent			Exercice Courant			
	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)	Notes/Observations
INVESTISSEMENT							
RECETTES							
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	81 187.00	81 187.00			86 293.00	86 293.00	
021 Virement de la section de fonct.					400 000.00	400 000.00	
040 Opérations d'ordre entre section	87 827.00	87 827.00	87 826.39		87 827.00	87 827.00	
10 Dotations Fonds divers Réserves	631.00	631.00					
13 Subventions d'investissement	93 000.00	93 000.00	34 896.00		36 061.00	36 061.00	
20 Immobilisations incorporelles							
Total RECETTES	262 645.00	262 645.00	122 722.39		610 181.00	610 181.00	

IV. Les données relatives aux effectifs du SAEPA du Bray Sud

1. Structure des effectifs

Le tableau des effectifs ci-dessous résume la situation prévue en 2020.

EFFECTIF TITULAIRE						
Grade	Catégorie	Nombre d'heures	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants	IB/IM
Filière administrative						
Adjoint administratif principal 1 ^è classe	C	22	1	1	0	412/368

EFFECTIF C.D.I.							
Grade	Catégorie	Nombre d'heures/35e	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants	Type de contrat loi 84-53 ou contrat privé	IB/IM
Filière administrative							
Attaché	A	5.15	1	1	0	Article 3-3,2	801/658
Adjoint administratif de 1 ^è classe	C	16	1	1	0	Article 3	347/325
Filière technique							
Ingénieur	A	17.5	1	1	0	Article 3-3,2	750/619
Technicien	B	35	1	0	0	Droit privé	538/457

EFFECTIF C.D.D.						
Fonctions	Catégorie	Nombre d'heures	Postes pourvus	Type de contrat loi 84-53 ou contrat privé	IB/IM	
Filière animation						
Animateur		35	1	Droit privé	604/208	

2.Détail des dépenses du personnel

Le constat des sommes engagées au titre des éléments de rémunération des agents du SAEPA du Bray Sud (hors charges) donnent une indication de la composition de leur rémunération sur l'exercice à venir :

Eléments de composante dans la rémunération	Montant au 31/12/2019	Part moyenne de chaque rémunération	Commentaire
Traitement de base	94 314	63	(a)
Supplément familial de traitement (SFT)	27	1	(b)
Indemnités, primes	40 387	27	(a)
Heures supplémentaires rémunérées (€)	12 669	8	(c)
Participation financière pour le risque santé et prévoyance	289	1	(d)
Brut TOTAL	147 686	100	

Commentaires :

- (a) Les traitements de bases et le régime indemnitaire (correspondant au standard applicable pour les filières techniques et administratives) constituent l'essentiel de la rémunération des agents du SAEPA du Bray Sud;
- (b) Le supplément familial de traitement sont des éléments obligatoires s'additionnant au traitement de base des agents, selon leurs situations individuelles ;
- (c) Les heures supplémentaires sont rémunérées, au regard de périodes particulières de travail.
- (d) La participation financière pour le risque santé et prévoyance est appliquée conformément à la délibération du comité syndical.

En 2020, au-delà des éléments de rémunération détaillés ci-avant, le montant de la rémunération augmentera suivant la durée hebdomadaire de travail.

3. Durée effective du travail

Les objectifs du SAEPA du Bray Sud sont le maintien de la continuité, de la régularité et de la qualité du service public, dans l'organisation du travail des agents.

Les durées théoriques du temps de travail au sein du SAEPA sont les suivantes :

- pour le personnel de catégorie A (un ingénieur, un animateur et un attaché):
 - o durée hebdomadaire de travail à 57h65/semaine en 2019 à 87h50/semaine en 2020,
- pour le personnel des catégories B (un technicien service public assainissement non collectif) :
 - o durée hebdomadaire de travail à 35h /semaine,
- pour le personnel de catégorie C (deux adjoints administratifs):
 - o durée hebdomadaire de travail à 38h /semaine,

En 2020, la durée annuelle du temps de travail prévue pour les agents du SAEPA du Bray Sud pourrait être supérieure à 2019, soit une augmentation de 358 heures. En 2019, elle s'élève à 6 769 heures (y compris les heures supplémentaires).

4. Hypothèses prises en compte sur l'évolution de la masse salariale pour 2020

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, ont été pris en compte les éléments suivants :

- prise en compte de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'attaché pour une durée hebdomadaire de 35 heures (remplaçant la durée de 5h15)
- prise en compte du nouvel indice du poste d'adjoint administratif principal 2è classe
- pas de revalorisation du point
- poursuite du transfert primes/points.